AUDE AGREGATS	Activité GRANULATS	Indice : H du 02/06/21 1/1
	DECLARATION DES PERFORMANCES	

Selon le Règlement Produits de Construction (UE) 305/2011

Numéro du certificat : 0333 - CPR - 041180

SITE DE PRODUCTION : Carrière de La Caunette

Coordonnées du producteur : **AUDE AGREGATS - La Caunette 11 600 LASTOURS**

Evaluation et vérification de la constance des performances : SYSTEME 2+

Code d'Identification unique	Identification du produit	Pétrographie	Usages prévus						Performances déclarées
			NF EN 12620 (a) (*)	NF EN 13139 (b)	NF EN 13043 (c)	NF EN 13242 (d)	NF EN 13450 (e)	NF EN 13383-1 (f)	
04L	SABLE 0/4 Ca CE	calcaire siliceux	X	X					Voir FTP
410L	GRAVILLON 4/10 Ca CE	calcaire siliceux	X						Voir FTP
1622L	GRAVILLON 16/22,4 Ca CE	calcaire siliceux	X						Voir FTP
46L	GRAVILLON 4/6,3 Ca CE	calcaire siliceux	X						Voir FTP
616L	GRAVILLON 6,3/16 Ca CE	calcaire siliceux	X						Voir FTP

** A l'exclusion des bétons de chaussées*

(a) **NF EN 12620+A1 : 2008** - Granulats pour béton
(b) **NF EN 13139 : 2003** - Granulats pour mortiers
(c) **NF EN 13043 : 2003** - Granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction des chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation
(d) **NF EN 13242+A1 : 2008** - Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction des chaussées
(e) **NF EN 13450 : 2003** - Granulats pour ballasts de voies ferrées
(f) **NF EN 13383-1 : 2003** - Enrochements

Nous déclarons que les performances de tous les granulats référencés ci-dessus sont conformes à celles déclarées et indiquées sur les pages suivantes. La présente déclaration des performances est établie sous notre seule responsabilité. Afin d'atteindre nos objectifs en matière de qualité, nous avons réalisé un Manuel de Maîtrise de la Production de Granulats. Ce document décrit les dispositions que nous avons prises pour obtenir et assurer la qualité de nos produits au cours de leur élaboration. Ces dispositions insistent sur les points suivants :

* Structuration du système qualité au sein des employés ;
* Organisation et gestion de la production de documents qualité ;
* Respect des consignes liées à une opération ou à un poste de travail ;
* Traçabilité des données obtenues à chaque niveau de la production ;
* Contrôle des produits.

Fait à Lastours, le 02/06/2021

Nom et fonction : BARREIROS David, le Responsable Qualité

Cette déclaration de performance a été établie conformément aux articles 4,6 et 66 ainsi qu'à l'annexe III du règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011